

COMMUNE DE NOAILHAC

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2019

20h30

Monsieur le Maire remercie Mme CONTIE de la Poste pour sa présence et la présentation sur les **opérations d'adressage** (dénomination et numérotation des voies) de Noailhac. Sont passées en revue toutes les voies de la commune afin de vérifier qu'il n'en manque pas. Il est précisé que certains bâtiments sont géolocalisés mais n'auront pas de plaque numérotée. Seules les maisons d'habitation auront une plaque payée par la commune. Si les administrés veulent des numéros sur les autres bâtiments, ce sera à leur charge. Une réunion spécifique de travail pour finaliser le dossier est prévue le vendredi 21 juin à 16h30 à la Mairie. Tous les conseillers sont conviés à cette dernière réunion. Ensuite, une réunion publique sera organisée à la salle des fêtes le vendredi 20 septembre à 20h00 en présence de Mme CONTIE afin de présenter à la population les différents noms et numéros de voies. La dénomination et numérotation des voies seront ensuite approuvées par délibération du Conseil Municipal le mardi 24 septembre 2019.

- **Appel nominal des conseillers municipaux** : Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux. Tous sont présents à l'exception d'Emmanuel MARSALLON, excusé.
- **Désignation du secrétaire de séance** : L'assemblée désigne Monsieur Arnaud MOLAS-COSTE en qualité de secrétaire de séance.
- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 avril 2019** : Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques et propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.
- **Transfert des compétences eau et assainissement collectif aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020 – report au 1^{er} janvier 2026** : Le Maire explique que le syndicat des Eaux BELLOVIC, lors de son conseil syndical du 10 avril dernier a pris acte par délibération de la faculté offerte aux communes de reporter le transfert obligatoire des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026. Le report du transfert des compétences « eau » et « assainissement », ou l'une d'entre elles, peut être décidé par délibérations concordantes de 25% des communes membres de la communauté de communes représentant 20% de la population intercommunale. La date du transfert est, dans ce cas, reportée au 1er janvier 2026. **Les délibérations doivent être prises avant le 30 juin 2019.** Le Maire propose de reporter cette obligation au 1^{er} janvier 2026. Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité des votants.

- **Régie de recettes temporaire pour le comice agricole du 3 août 2019** : Le Maire rappelle que le 3 août prochain aura lieu sur la commune le comice agricole. La commune étant organisatrice, un certain nombre de ventes se feront :
 - Boissons : sodas, bière,... 2 €, à l'exception du café et de la demie bouteille d'eau 1 €
 - Casse-croûte 12 €
 - Repas du midi adulte : 16 €
 - Repas du midi enfant moins de 10 ans : 10 €
 - Vin bouché : 7 €

Une commune ne peut encaisser du numéraire ou des chèques que si elle a ouvert une régie de recettes. Il convient donc de créer une régie de recettes temporaire en précisant le tarif de chaque prestation. Le ou les régisseurs seront nommés ultérieurement, après avis du Trésorier, par arrêté du Maire.

Après la manifestation, il conviendra de supprimer cette régie de recettes.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

- **Admission en non-valeur cantine garderie** : Le Trésorier demande au conseil d'admettre en non-valeur un montant de 62,10 €. Recette qu'il n'a pas pu recouvrer, la personne concernée ayant quitté la commune sans laisser d'adresse. Il convient donc de prendre une délibération et de prévoir la dépense à l'article 654 du budget principal. Il faut prévoir une décision modificative.
La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

- **Emprunt pour travaux aménagement de la Place d'Astorg et renégociation emprunts en cours** : Le Maire a contacté deux banques, Crédit Agricole et Caisse d'Épargne, banques avec lesquelles nous avons des emprunts en cours, afin d'avoir une proposition pour un nouvel emprunt (100 000 €) et cumuler si possible avec une renégociation des emprunts en cours.

L'emprunt en cours avec la Caisse d'Épargne concerne le budget assainissement. Il ne sera donc pas possible de traiter avec eux, car le nouvel emprunt concerne le budget principal, et comptablement nous ne pouvons pas cumuler les deux budgets pour les emprunts. De plus, leur proposition de renégociation est très onéreuse (46.000 € de pénalités).

Pour le Crédit Agricole Centre France, les emprunts en cours concernent le budget principal, la banque a donc pu nous faire une proposition : les différentes options de compactage des anciens emprunts et intégration du nouvel emprunt de 100.000 €, à des taux inférieurs à 1,33%, sont présentées en Conseil. Le Conseil préconise une durée de remboursement sur 17 ans et approuve cette opération à l'unanimité. Le Maire attend l'offre définitive du Crédit Agricole, si possible dans la perspective d'une amélioration des conditions présentées. Il procédera ensuite à l'opération décrite, par décision du Maire.

- **Décisions modificatives au budget principal** : Le Maire rappelle que lors du vote du budget nous n'avions pas reçu toutes les notifications de l'État concernant les dotations. Nous les avons aujourd'hui et pouvons donc ajuster le budget en conséquence, et intégrer les besoins afférents à l'admission en non-valeur et les coûts de réception liés au Comice agricole :

- Recettes de fonctionnement :

* article 7411 DGF	:	- 427,00 €
* article 74127 dotation nationale péréquation :		+ 505,00 €
* article 742 dotation élus locaux :		+ 130,00 €
* article 742121 dotation solidarité rurale :		+ 1 700,00 €
TOTAL :		+ 1 908,00 €

- Dépenses de fonctionnement :

* article 654 admission en non-valeur :		+ 63,00 €
* article 6257 réception :		+ 1 845,00 €
TOTAL :		+ 1 908,00 €

- **Recensement de la population 2020** : Le Maire informe le Conseil que du 16 janvier au 15 février 2020, la commune doit procéder au recensement de sa population. L'INSEE nous demande aujourd'hui de désigner un coordonnateur communal afin de commencer les réunions préparatoires au recensement. Dans un 2^{ème} temps, il faudra désigner un agent recenseur qui sera également coordonnateur communal. Le Maire a décidé tout d'abord de désigner Mme Emmanuelle BOYER, secrétaire, afin de commencer à recevoir les informations nécessaires au prochain recensement. Un appel à volontaires va être diffusé dans le prochain Noailhac Infos pour l'agent recenseur. Les deux recensements précédents ont été réalisés par Mme Danièle BOUYGUE. Il lui a été demandé si elle voulait de nouveau le faire, mais elle a répondu non. Le Conseil approuve la désignation de Mme Emmanuelle BOYER comme coordonnateur communal en attendant de trouver l'agent recenseur qui sera également coordonnateur communal.
- **Représentation de la commune au sein du Conseil communautaire** : Le Maire explique au Conseil que lors de la dernière conférence des maires et de la réunion du Conseil communautaire du 24 mai dernier, la question a été posée de savoir si les communes souhaitaient une représentation selon les dispositions de droit commun (1 siège pour Noailhac, sur 51 sièges) ou dans le cadre d'un accord local, comme actuellement (2 sièges pour Noailhac sur 55 sièges). Une délibération est proposée dans le sens d'un accord local à 55 sièges. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants cette délibération.
- **Questions diverses** :

- Point sur les travaux et projets (assainissement, PAB, illumination église, Orgnac, préparation Comice, Rando des Musées)
 - Assainissement/Eaux pluviales : le goudronnage n'est toujours pas fait. L'entreprise MACHEIX doit intervenir cette semaine ou la semaine prochaine pour faire les tests de compactage, passage de caméra et tests à la fumée. Des interventions sont prévues pour que tout ceci soit réalisé dans les meilleurs délais et suivi du re-goudronnage, avant la fin du mois, pour la fête.
 - PAB/Aménagement de la Place d'Astorg : Le Maire a relancé le bureau d'études afin d'obtenir tous les documents pour lancer la consultation.
 - Illumination extérieure église : nous avons reçu la lettre de la DRAC nous indiquant qu'il n'y a aucune contrainte pour ce projet. Mais le dossier ne peut pas encore aboutir car le financeur (GAL) nous informe que puisque le devis réel est inférieur au devis initialement présenté, il faudrait peut-être relancer une consultation. Le Maire leur a indiqué que ce ne serait pas judicieux de relancer une consultation car, les prix unitaires sont conservés avec diminution du quantitatif et les candidats non retenus lors de la première consultation connaissent les montants pratiqués par l'entreprise retenue. Nous attendons la suite.
 - Souterrain d'Orgnac : une réunion avec toutes les autorités (DRAC, ABF, service archéologique, SDIS, CAUE, Prévention des risques...) est organisée pour le 18 juin afin de savoir si le projet est possible et dans quelles conditions.
 - Programme routier : les moyens financiers de la commune étant plus limités cette année (20 000 € H.T pour la voirie), il est décidé de lancer la consultation suivante :
 - Route de La Ramière section 2 en tranche ferme
 - Route de La Ramière section 1 en tranche conditionnelleNous sommes en attente des documents que Corrèze Ingénierie doit nous fournir pour lancer la consultation.
 - Rando des Musées : Le projet, conduit par Noailhac pour le compte des quatre communes Noailhac/Ligneyrac/Saillac et Collonges, est presque terminé puisque le balisage du circuit est en instance de se terminer sur le secteur de Ligneyrac, et que le dépliant est validé, en instance d'édition chez l'imprimeur. Une randonnée inaugurale a été fixée au vendredi 12 juillet, avec cérémonie officielle à Saillac.
 - Comice agricole du samedi 3 août 2019 : Une nouvelle réunion publique préparatoire s'est tenue le 24 mai dernier. Un compte rendu détaillé a été largement diffusé. L'appel à bénévoles est entendu puisque nous notons déjà 22 inscrits ; mais les besoins sont au moins du double, il est donc nécessaire de se mobiliser dans ce sens, pour compléter les effectifs. Prochaine réunion prévue pour le vendredi 5 juillet.

- École : certains parents d'élèves dont les enfants n'auront 3 ans qu'en 2020 nous ont sollicités afin que l'on prenne leur enfant en toute petite section. La commune ne peut pas. Un accord a été trouvé avec la commune de Meyssac qui s'est engagée, par écrit, à prendre les enfants de Noailhac et Lagleygeolle en toute petite section sans contrepartie financière (aucun cadre légal pour le demander) à la condition expresse que les enfants concernés reviennent à Noailhac dès qu'ils auront 3 ans à la rentrée scolaire qui suivra. Cet accord est annuel et en fonction des places disponibles à Meyssac.

- AGENDA :
 - Fête-Cérémonie au monument aux Morts : dimanche 30 juin. L'heure n'est pas encore connue car nous attendons de connaître l'heure de la messe. La commune offrira un apéritif à l'issue de la cérémonie.
 - Prochaine réunion de préparation du Comice Agricole : vendredi 5 juillet à 20h30 à la salle des fêtes
 - Inauguration officielle de la « Rando des Musées » : vendredi 12 juillet 2019. Le programme est annexé au présent compte-rendu.
 - Comice agricole : samedi 3 août
 - Réunion publique adressage : vendredi 20 septembre 2019 à 20h00 à la salle des fêtes
 - Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal, sauf besoin particulier plus tôt : mardi 24 septembre 2019

L'ordre du jour étant traité et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance du Conseil à 23h30.